



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 25 novembre 2025

Délibération n° 2025-36

Nombre de membres :

En exercice : 18
Présents : 13
Pouvoirs : 3
Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal: 21 novembre 2025

Date d'affichage électronique de la convocation : 21 novembre 2025

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET -- Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Emmanuel VINCENT – Serge FERRANDEZ – Elisabeth SAGE – Yoann TRICAULT – Vincent BRUN - Caroline VITAL - Thomas RIGAUD – Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Magalie NEVEU a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ – Nathalie ROUGEMONT a donné pouvoir à Pascal DIDELET - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Thomas RIGAUD

Absent (s): Marylène CELLIER – David OHANNESSIAN

Objet : AFFAIRES SCOLAIRES – Subvention à l'OCCE pour financer les frais de fonctionnement du RASED – année scolaire 2025 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'existence du Réseau d'Aides Spécialisées (RASED) qui intervient en milieu scolaire. Ce réseau a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de personnel spécialisé, psychologues et psychomotriciens.

Il a été décidé, lors de l'exercice précédent, afin d'en clarifier le fonctionnement de modifier le mode de financement du RASED de la circonscription de Grézieu la Varenne en mettant en place, pour son financement, une subvention à l'OCCE sur le compte du RASED.

La subvention sollicitée est de 1 € par élève scolarisé dans les écoles de la commune.

Compte tenu du nombre d'élèves inscrits auprès du groupe scolaire de Sainte-Consorce (écoles maternelles et primaires) en septembre dernier (160 élèves), la participation pour l'année scolaire 2025/2026 s'élèvera à **160 €**.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal sur cette participation aux frais du réseau pour l'année 2025/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 16 – suffrages exprimés : 16 - Abstention : 0 Pour : 16 – Contre : 0

- APPROUVE le montant de la subvention à verser à l'OCCE pour le compte du RASED, soit 160 € pour l'année 2025/2026
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les documents nécessaires l'exécution de la présente délibération.
- DIT que les crédits seront inscrits au BP 2025 et suivants

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*